



communiqué

N°:
No.: 127

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 18 DÉCEMBRE 1981

ECHANGE DE LETTRES CANADA/EURATOM SUR LA COOPÉRATION NUCLÉAIRE

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, a annoncé que le chef de la mission du Canada auprès des Communautés européennes, l'ambassadeur Richard Tait, et le vice-président de la Commission des Communautés européennes, M. Wilhelm Haferkamp, ont signé aujourd'hui à Bruxelles un Echange de lettres complétant le processus mis en oeuvre par l'Echange de lettres de janvier 1978 qui modifiait l'Accord de coopération de 1959 entre le Gouvernement du Canada et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom) concernant les utilisations pacifiques de l'énergie atomique.

L'Echange de lettres, qui adopte une approche générique du retraitement, représente un pas important dans l'application de la politique canadienne de non-prolifération et de garanties et: 1) donnera au Canada les assurances de non-prolifération qu'il requiert pour le retraitement et le surenrichissement des matières nucléaires canadiennes exportées à l'Euratom; 2) donnera à l'Euratom la prévisibilité à long terme dont elle a besoin pour utiliser ces matières dans ses programmes d'énergie nucléaire; et 3) favorisera, parallèlement à un accord similaire conclu avec la Suède et à d'autres accords en négociation, l'évolution du cadre efficace de non-prolifération qui est l'un des grands objectifs de la politique canadienne.

Cet Accord avec l'Euratom est un signe positif de la confiance mutuelle qui existe entre le Canada et l'un de ses principaux partenaires nucléaires depuis plus de vingt ans. En 1980, le Canada a exporté quelque 3,500 tonnes métriques d'uranium, d'une valeur de plus de 225 millions de dollars, vers les Etats membres de l'Euratom. Ces Etats membres ont investi plus d'un milliard de dollars dans la mise en valeur des ressources canadiennes en uranium, et un certain nombre d'entre eux songent à se doter de la technologie CANDU.